

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de MONTMORENCY Commune de MONTMORENCY

CT

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 324.2024 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

21 RUE DES GALLERANDS

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise SEIP 4 allée des Dévodes – 91160 SAULX LES CHARTREUX Pour le compte de GRDF,

CONSIDÉRANT que les travaux de création d'un branchement Gaz sur voirie ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

ARRÊTE

Du lundi 21 octobre au vendredi 8 novembre 2024 inclus :

21 RUE DES GALLERANDS

ARTICLE 1:

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

En cas d'alternance du stationnement, les places situées en face du chantier devront être immobilisées pour permettre une circulation fluide des véhicules dans les deux sens.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements. Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.



ARTICLE 2:

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier. Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise. La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

ARTICLE 3:

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4:

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise SEIP 4 allée des Dévodes – 91160 SAULX LES CHARTREUX Pour le compte de GRDF,

ARTICLE 5:

- M. le Commissaire de Police,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale,
- M. le Directeur Général des Services,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 24 9/2014

Pierre DAUX



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Ministère chargé des transports

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise ⊠				
Dénomination : GRDF				
Adresse: RUE LAVOISIER				
Code postal: 95300 Localité: PONTOISE Pays: France				
Nom contact : THOMAS Prénom contact : CECILE				
Téléphone : <u>0675001399</u> Indicatif pays : <u>+33</u>				
Fax : Indicatif pays :				
Courriel: 2437079772.243701DAC02.01@captidec.fr				
Si le bénéficiaire est différent du demandeur Dénomination : SEIP				
Adresse: 4 ALLÉE DES DÉVODES				
Code postal: 91160 Localité: SAULX LES CHARTREUX Pays: France				
Nom contact : HOULBRACQ Prénom contact : FREDERIC				
Téléphone : 0614552812				
Fax: Indicatif pays:				
Courriel: fhoulbracq@seip-tp.fr				
Localisation du site concerné par la demande				
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°				
Hors agglomération En agglomération				
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :				
Adresse Numéro : 21 Nom de la voie : RUE DES GALLERANDS				
Code postal : 95160 Localité : MONTMORENCY				
Nature et date des travaux				
Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :				
Description des travaux : Création d' 1 branchement Gaz				
Description des travaux.				
Date prévue de début des travaux : 21/10/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 17				
Date prévue de début des travaux : 21/10/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 17				
Réglementation souhaitée				
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 17 Date de début de réglementation 21/10/2024				
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles				
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants				
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation				
Basculement de circulation sur chaussée opposée				
Circulation alternée : Par feux tricolores X Manuellement X				
Restriction de chaussée :				
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiétement sur chaussée Largeur de voie maintenue				
Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) (DAC P1_V5_v1.02)				

Interdiction de :			
Circuler	Stationner		Dépasser
véhicules légers	véhicules légers	×	véhicules légers
poids lourds	poids lourds	×	poids lourds
Vitesse limitée à : km/h			
Itinéraire de déviation (à préciser par ser	ns) :		
Circulation alternée et Stationneme	ent interdit N°21 au N°19 et e	n face.	
Autres prescriptions :			
La pose, le maintien ou le retrait de la	a signalisation spécifique au c	hantier sont effectués	s par :
Le demandeur X	Une entreprise		
Dénomination : GRDF			
Adresse : RUE LAVOISIER			
Code postal : 95300 Localité	: PONTOISE		Pays : France
Nom contact : THOMAS		Prénom contact : (
Téléphone : 0675001399	Indicatif pays : _+3		
Fax:	Indicatif pays :		
Courriel:	malcatii pays		
Pièces jointes à la demande			
Afin de faciliter la compréhension et l'ins	truction du dossier, la demande	d'arrêté est accompag	née d'un dossier comprenant :
Une notice détaillée avec notammen	t l'évaluation de la gêne occasion	nnée aux usagers	
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000 èm			Schéma de signalisation
		7 0d 1/000	Odrioma do digitalioadon
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5	000 eme		
J'atteste de l'exactitude des informations	fournies X Num	éro d'affaire : FH OT	14169-3095
Fait à : NANTERRE CEDEX 9		Le : 12/09/20	
	_{nom :} Séverine		
NomPre	nom :	Qualité :	

(DAC_P2_V5_v1.02)